

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**GRAND SUD TARN ET GARONNE**  
**82370 Labastide Saint Pierre**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019**

Nombre de délégués titulaires : 43

Présents : 24

Votants : 33

L'an deux mille dix-neuf

Le jeudi vingt-huit novembre à dix-huit heures,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de l'intercommunalité sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE

Date de la convocation : 22 Novembre 2019

Etaient présents : Mr ALBINET Alain, Mme ARAKELIAN Marie-Anne, Mr AUTHESSERRE Willy, Mr BELLOC Alain, Mr BILLIARD Alexandre, Mr BOUYER Jean-Marc, Mr CASTELLA Serge, Mr DAIME Guy, Mme DELANNES Nadine, Mr GAUTIE Claude, Mme GUILLEMOT Nadine, Mr IUS Frédéric, Mr LAVERGNE Claude, Mme LAVERON Isabelle, Mr MARTY Jean-Louis, Mr MARTY Patrick, Mr MOIGNARD Jacques, Mme NEGRE Marie-Claude, Mr REY Denis, Mr SOURSAC Jérôme, Mr de TARRAGON Philippe, Mr TAUPIAC Hervé, Mr TOULOUSE Jean-Claude, Mr TUYERES Stéphane.

Absents excusés : Mme BACCELLI Danièle - Mr BEQ Jérôme (Pouvoir à Mr LAVERGNE Claude) - Mr BOCHU Jean-Luc (Pouvoir à Mr ALBINET Alain) - Mr CASSAGNEAU Grégory (Pouvoir à Mr MOIGNARD Jacques) - Mme CENTIS Angeline - Mme CORBINEAU Aurélie - Mme CUSTODY Annie - Mr FENIE Gérard - Mr FERNANDEZ Jean-François - Mme GASPARD Dominique (Pouvoir à Mr AUTHESSERRE Willy) - Mme JANIN DEVAL Laurence (Pouvoir à Mr BOUYER Jean-Marc) - Mme JEANGIN Mélanie (Pouvoir à Mr MARTY Patrick) - Mr MARTY Alfred (Pouvoir à Mr GAUTIE Claude) - Mr PECH Henri Bernard (Pouvoir à Mr TOULOUSE Jean-Claude) - Mr RAYNAL Jean-Claude (Pouvoir à Mr SOURSAC Jérôme) - Mr REY Alain - Mr ROBBE Sébastien - Mr ROGER Denis - Mr VALETTE Jean-Michel.

Mr MARTY Jean-Louis est nommé secrétaire de séance.

**Délibération n° 2019.11.28 - 248** - Approbation du 1<sup>er</sup> Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne

---

*Rapporteur : Marie-Claude NEGRE*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2017.05.04 - 126 - du 4 avril 2017, portant actant de la démarche d'élaboration d'un PCAET ;

Vu la délibération 2018.06.28 - 131 - du 28 juin 2018, portant adoption du projet de stratégie pour le PCAET de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération 2018.11.29 - 223 - du 29 novembre 2018 portant validation du projet à déposer auprès de l'autorité environnementale ;

Par délibération n° 2017.05.04-126- du 4 avril 2017, le Conseil Communautaire s'est engagé dans la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial,

Suite aux travaux issus de deux séminaires rassemblant des élus municipaux et communautaires, le Conseil Communautaire a validé par délibération n°2018.06.28-131 - du 28 juin 2018, le projet de stratégie du PCAET s'appuyant sur le diagnostic territorial et sur une consultation grand public issue d'un forum de concertation (juin 2018).

Une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) a été réalisée de manière itérative tout au long des phases d'élaboration du Plan Climat.

Les différents travaux et réflexions avec les différents partenaires, collaborateurs au sein de comités techniques, de comités de pilotage, de réunions techniques et temps de concertation ont permis de réaliser le plan d'actions pour les six années à venir, pour répondre à sept finalités (à objectif 2050) :

- 1 - Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui **réduit ses consommations d'énergies,**
- 2 - Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui **produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié,**
- 3 - Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui **réduit ses déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de Gaz à Effet de Serre,**
- 4 - Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui **anticipe le changement climatique,**
- 5 - Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui **favorise une agriculture au service du territoire,**
- 6 - Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui **encourage les nouveaux modes de production et de consommation,**
- 7 - Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui **coordonne et pilote le Plan Climat Air Energie.**

Le PCAET est donc composé :

- Du diagnostic territorial comportant un état des lieux sur les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la séquestration carbone, la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie, la vulnérabilité du territoire face au changement climatique,
- D'une stratégie territoriale à échéances 2050 (finalité et objectifs stratégiques) et 2030 - (objectifs opérationnels),
- D'un programme d'actions 2019- 2024 portés par les acteurs du territoire,
- De la description du dispositif de suivi/évaluation de ce programme qui doit être évalué à trois ans.

Le projet de Plan climat a été soumis au conseil communautaire du 29 novembre 2018 (délibération n° 2018.11.29-223) avant d'être proposé au processus règlementaire de validation et de concertation.

Le projet de Plan Climat a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en janvier 2019.

L'avis de la MRAe a été reçu en avril 2019, soulignant la qualité du travail engagé et les ambitions affichées. La MRAe a aussi émis des recommandations de complétude d'éléments de diagnostics, auxquelles la Communauté de Communes a répondu point par point.

Le projet de PCAET a ensuite été mis en consultation auprès du grand public par voie électronique, sur le site internet de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne du 11 juin au 11 juillet 2019.

Une communication a été faite en direction des communes et des membres du comité de pilotage pour relayer cette consultation. Cinq contributions ont été recueillies.

A l'issue de l'avis de la MRAe et de la consultation du public, des compléments ont été apportés. Cette version a été déposée le 30 juillet 2019 sur la plateforme nationale de l'ADEME (<https://www.territoires-climat.ademe.fr>) pour être soumis aux avis du Préfet de Région et de la Présidente Région.

Dans son avis rendu le 23 aout 2019, le Préfet de Région note que ce 1<sup>er</sup> PCAET est un véritable projet de développement durable. Il salue l'ambition affichée de la stratégie de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre de 30 % et de réduction de la consommation énergétique de 20 % à l'horizon 2030, ainsi que l'objectif d'être territoire à énergie positive en 2040.

Le projet de PCAET est conforme au décret du 28 juin 2016. Il souligne le lien qu'il faudra développer entre le PLUi et le PCAET. Par ailleurs, il faudra poursuivre le travail de mobilisation des acteurs du territoire afin que chacun porte des actions de la Transition Energétique et Ecologique.

La Région quant à elle, cheffe de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat, souligne que les ambitions du PCAET de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne contribuent à l'atteinte des objectifs de la Région à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050.

Le PCAET dans sa version définitive est composé :

1. d'un diagnostic,
2. d'une stratégie,
3. d'un programme d'actions,
4. d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES),
5. d'un dispositif de suivi/ évaluation,
6. d'un bilan de la concertation.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le premier Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne tel que présenté.

27 voix POUR

1 voix CONTRE (Mr MARTY Alfred)

5 ABSTENTION (Mr GAUTIE Claude - Mr DAIME Guy - Mr MOIGNARD Jacques - Mr CASSAGNEAU Grégory - Mme LAVERON Isabelle)

Labastide Saint Pierre, le 02/12/2019

Pour copie conforme,

**La Présidente,**

**Marie-Claude NEGRE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication / notification :

..... 2 DEC. 2019 .....

De sa transmission en Préfecture le :

..... 5 DEC. 2019 .....

